

Règlement du championnat de France

de Jeu de dames 144 cases.

Jeu Canadien

La **ffjdi 64 - 144** organise chaque année le championnat de France de jeu de dames 144 cases. Le championnat de France est homologué par la FFJDI.

I) Organisation générale.

1. Période du championnat. Le championnat de France se déroule normalement en juillet, mais le C.A. peut décider de le placer à une autre date.

2. Participation. Ce championnat est ouvert aux damistes de nationalité française, à jour de leur cotisation.

3. Titre. Seul le gagnant de la première série, dite Nationale, est déclaré "champion de France". Les vainqueurs des autres séries sont "champion de série".

4. Prix et récompense. Les vainqueurs des séries reçoivent, au minimum, un joli trophée, ainsi qu' un diplôme de champion de France. Si les conditions le permettent (sponsoring, subventions), des prix en espèces peuvent être donnés. Les seconds et troisièmes reçoivent une coupe ou une médaille gravée.

II) Organisation technique.

1. Les différentes séries.

Le Conseil Technique, en collaboration avec l' Organisateur, décide plusieurs mois à l' avance, le système qui sera choisi, le nombre de rondes, de poules, ... ; ce système peut être affiné en cours d' année : toutefois, l' organisation finale doit être définie au plus tard 2 mois avant le début de la compétition.

A) cadence lente. Durée du tournoi : 3, 4 ou 5 jours.

série Nationale. Elle est constituée idéalement de 10 joueurs, pour un toutes rondes. Cependant, le C.A peut décider un autre système si le

besoin s' en fait sentir. Toutes rondes à 8, ou système suisse.

série suivantes. Suivant le nombre d' inscrits, il peut y avoir une ou deux séries supplémentaires à cadence lente.

B) cadence semi-rapide. Durée du tournoi, 2 jours (J3 et J4).

Une ou plusieurs séries, suivant le nombre d' inscrits.

2. Principes du jeu.

A cadence lente

1h15 + 30 secondes par coup. (système Robert Fischer)

A cadence semi-rapide,

30 minutes + 15 secondes par coup

Notation : obligatoire à cadence lente. La notation utilisée est l' alpha-numérique : A1 à L12.

Règles du jeu. Celles du 100 cases. Applications des règles spécifiques de la FMJD.

3. Classements et départages.

Une victoire rapporte 2 points, une remise 1 point, une défaite 0 point. Pour le départage, il est appliqué les systèmes préconisés par la FMJD 100 cases;

3.1 départage tournoi toutes rondes:

1. Plus grand nombre de victoires.
2. Résultat entre les ex-aequos.
3. résultat dans l'ordre du classement

3.2 Système suisse.

1. Pour la première place : d'abord résultat entre les joueurs classés ex aequo
2. Solkoff médian : plus grande somme de scores des adversaires rencontrés, sauf le plus fort et le plus faible des scores.
3. Solkoff tronqué : plus grande somme de scores des adversaires rencontrés, sauf le plus faible puis, si nécessaire, le second plus faible, etc.

3.3 Egalité parfaite.

En cas d' égalité parfaite pour la première place de la première série, un match est organisé dans les trois mois. Pour les autres séries, en cas d'égalité parfaite, c' est le plus grand capital point qui gagne.

4.Arbitrage.

Le C.A. nomme un arbitre principal plusieurs semaines avant le début de la compétition, ainsi qu' un arbitre adjoint. Le statut d' arbitre-joueur est autorisé. L' arbitre proposera un règlement particulier pour l' épreuve.

L' organisateur propose au C.A un ou plusieurs arbitre, ainsi que des assesseur.Un assesseurs est une personne en charge de mission d'arbitrage sans avoir de possibilité de décision comme la mise en route des pendules et ses réglages. La surveillance de la notation et des irrégularités pour signalement.

5. Commission de recours.

La commission de recours est constituée par l'organisateur et l'arbitre avant le début de l'épreuve. Elle comporte trois membres : un responsable fédérale, 1 joueurs et 1 personne de l'organisation. Le joueur doit être neutre c'est-à-dire d'une autre série, il faut donc nommé 2 joueurs.

Le C.A. nomme une commission de recours composée de 3 membres avant le début de championnat, pour examiner les litiges.

6. Sanctions possibles.

L' arbitre peut prendre les sanctions suivantes :

- simple observation
- avertissement (simple ou avec affichage)
- retrait d' un point à la fin de la compétition.
- exclusion du tournoi

Liste des infractions qui peuvent entraîner une sanction :

En cours de jeu, il est interdit aux joueurs de:

1. s'adresser à quelque personne que ce soit, à l'exception de l'arbitre, voire du personnel de service;
2. faire usage d'un autre damier ou de matériel écrit ou imprimé qui

pourrait concerner leur partie;

Exception faite des diagrammes numérotés servant à la notation de leur partie.

3. délaissier leur damier quand ils ont le trait; sauf cas visé à l'Article 7.8.

4. toucher les cases du damier ou de désigner celles-ci, afin de faciliter leur réflexion;

5. déranger leur concurrent pendant sa réflexion;

6. déranger une autre partie en cours, ou d'intervenir dans celle-ci;

7. prendre avis ou conseil au sujet de leur partie;

8. analyser une partie en cours;

9. analyser, dans le local de jeu, une partie terminée;

10. se conduire de quelque manière que ce soit qui pourrait nuire au bon déroulement de la compétition;

11. se promener en dehors de l'aire de jeu;

12. stationner à proximité d'une partie en cours.

13. (Dopage électronique) Il est strictement interdit aux joueurs de porter et d'utiliser tout appareil électronique (comme téléphone ou ordinateur portable/ de poche, dispositif de communication sans fil, etc.) à moins qu'il soit évident pour l'arbitre que ces appareils ne peuvent être d'aucune utilité pour la partie en cours (exemple : simple montre)

III) Cahier des charges

La FFJDI 64 - 144 délègue l'organisation et la gestion du Championnat de France Individuel Senior de Jeu de Dames 144 cases à un Comité d'Organisation. Ce comité peut être un club ou toute autre association régie par la loi de 1901 et déclarée en préfecture.

1) Dates et horaires

La FFJDI fixe les dates, que l'organisateur peut, si besoin, légèrement décaler, mais longtemps à l'avance (six mois au moins) pour ne pas perturber les joueurs. Les horaires sont fixés par l'organisateur.

2) La compétition

Le Comité d'organisation s'occupe de :

- La mise à disposition d'une salle agréable
- Assurer le confort nécessaire.
- Les aires de jeu doivent être isolées des aires de circulation du public, par une séparation efficace visant à empêcher l'accès de cette aire à toute personne (public, etc.) non autorisée par l'Arbitre Principal à y pénétrer.
- La Salle d'analyse doit être indépendante de la salle de jeu

- La mise en place du mobilier et du matériel : Damiers, pions ,pendules (prévoir piles de recharges),feuilles de Notation autocopiantes, chevalets nominatifs, numéros de table, boîtes et recueillir les feuilles de notation.

Installer, à proximité de la salle de jeu, des panneaux d'affichage :

- Les résultats et le classement quotidien avec dans la mesure du possible les évolutions de capital points des joueurs
- La documentation officielle (règlement particulier, tableaux des résultats)
- La documentation diverse (extrait de presse etc.)
- La composition du Jury d'appel
- Les communiqués de l'Arbitre Principal.

Fournir à l'Arbitre Principal, la liste des participants, définitive, propre et lisible, dans l'ordre du capital point, au plus tard deux jours avant le début de l'épreuve.

3) Promotion et publicité

Valoriser la série Nationale. Cette série doit être mise en valeur.

Informers la presse avant, pendant et après la compétition.

Prévoir un site Internet de la compétition, mis à jour.

4) Hébergement et indemnisation

Le Comité d'Organisation prend à sa charge le champion de France.

5) Récompenses

Le Comité d'organisation prend en charge :

Le trophée remis au champion de France, les médailles pour les 2d et 3è.

Le trophée remis au vainqueur de toutes les autres séries.

6) Cérémonies

Le Comité d'organisation a la charge de la cérémonie d'ouverture (non obligatoire, mais souhaitable) et la cérémonie de clôture (obligatoire).

